



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-48 du 12 mai 2015

OBJET - Micro-crèche de Villard Saint Pancrace :
Autorisation d'Occupation Temporaire

Rapporteur : M. le Président

Le 12 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 mai 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération 2015-33 à 2015-34
37 de la délibération 2015-35 à 2015-38
36 de la délibération 2015-39 à 2015-41
37 de la délibération 2015-42 à 2015-44
36 de la délibération 2015-45 à 2015-46
35 de la délibération 2015-47 à 2015-55

Nombre de pouvoirs : 6 de la délibération 2015-33 à 2015-34
7 de la délibération 2015-35 à 2015-38
8 de la délibération 2015-39 à 2015-41
7 de la délibération 2015-42 à 2015-44
8 de la délibération 2015-45 à 2015-46
7 de la délibération 2015-47 à 2015-55

M. Marc FORNESI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (de la délibération 2015-33 à 2015-46), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération 2015-35), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE (de la délibération 2015-33 à 2015-38 et de la délibération 2015-42 à 2015-44), M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avait donné pouvoir : M. Gérard FROMM à M. Gilles MARTINEZ
Mme Nicole GUERIN à Mme Renée PETELET
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Yvon AIGUIER à Mme Claude JIMENEZ
Mme Anne-Marie FORGEUX à M. Roger GUGLIOMETTI
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (pour les délibérations 2015-39 à 2015-41 et de 2015-45 à 2015-55)
M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles ses articles L1, L2122-1 et suivants et L3111-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, et notamment son article 6 au titre duquel la communauté est notamment chargée de la « création et de l'aménagement des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance » ;

Vu la délibération n°2012-103 du 17 juillet 2012 approuvant le projet de construction d'une micro-crèche communautaire de 10 places à Villard Saint Pancrace ;

Vu l'avis favorable de la commission « affaires sociales » du 13 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale et finances » du 16 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 20 avril 2015 ;

Considérant que la collectivité peut mettre à disposition d'une tierce personne un bien relevant de son domaine public, au moyen d'une convention autorisant l'occupation temporaire et laissant au bénéficiaire de l'autorisation une marge d'appréciation pour exercer son activité ;

Considérant qu'une telle autorisation exige une mise en concurrence préalable des candidats à l'occupation par voie d'appel à projet ;

Considérant que suite à l'appel à projet publié par la Communauté de Communes du Briançonnais dont la date limite était fixée au 8 avril 2015 à 12h, deux candidatures ont été reçues,

Considérant enfin que suite aux auditions des deux candidats le 10 avril 2015, et au vu du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir la candidature de l'association Les Loustics ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le classement dans le domaine public de la micro-crèche communautaire du pôle social de Villard Saint Pancrace ;
- Approuve le principe de la mise à disposition de cet équipement sous forme de convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- D'attribue à l'association Les Loustics l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la signature de ladite convention d'occupation avec l'association Les Loustics.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 20 MAI 2015